Envoyé en préfecture le 29/02/2024
Reçu en préfecture le 29/02/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240222-D42_2024-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 22 février 2024

L'an 2024 et le 22 février à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 15 février 2024.

Date de la convocation : 15 février 2024
Date d'affichage : 15 février 2024
Délibération N° 22-02-2024 / N°42
Etaient présents les membres en exercice : 72

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Pascal Mestan, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Marc Degrendele, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, David Duchateau, Jacques Thellier, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 8
Membres ayant donné procuration : 15
Membres votants : 95

Absents : Patrick Roblot, Florence Dambreville, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Jean-Michel Delannoy, Luc Delaporte, Benoit François, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Magalie Jonard, Magali Urbanac, Edouard Hautecoeur, Eric Caron
Absents suppléés : Marie-Angèle Lefetz suppléée par Bertrand Jennequin, Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Patrick Nepveu suppléé Eric Rivaux, Vincent Lacroix suppléé par Pascal Glavieux, Jean-Louis Cauvet suppléé par Maryline Hadj, Christian Thilliez suppléé par Jean-Christophe Nicolas, Henri Cuvillier suppléé par Frédéric Duriez, Muriel Sergier suppléée par Philippe Bouchind'homme
Absents excusés : Hubert Morreel, Sébastien Henquenet, Christian Boucly, Philippe Duez, Chantal Dufresne, Xavier Normand,

Absents ayant donné procuration : Alain Rose ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Alexandre Hulot ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Jacques Nick ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Maurice Soyez ayant donné procuration à Françoise Simon, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Hugues Legoux, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Sylviane Evain ayant donné procuration à André Michel, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Raymond Wacheux, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, Roland Descamps ayant donné procuration à Michel Petit, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Envoyé en préfecture le 29/02/2024
Reçu en préfecture le 29/02/2024
Publié le
ID : 062-200069482-20240222-D42_2024-DE

Secrétaire de séance : Etienne Duchateau

Titre de la délibération : Plan d'actions 2024-2026 en matière d'égalité professionnelle Femmes-Hommes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n°2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique,
Vu l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique,
Vu le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

Considérant que le plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes doit comporter obligatoirement des mesures sur les quatre axes suivants :

- évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique (mixité des métiers, accompagnement des parcours, égal accès aux responsabilités, dispositif de nominations équilibrées),
- favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale,
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes,

Considérant que ce plan d'actions est complémentaire des lignes directrices de gestion,

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 1er février 2024,

Monsieur le Président explique aux membres de l'Assemblée que la loi 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, prévoit dans son article 80, l'obligation de mettre en place, pour les collectivités territoriales et leurs EPCI de plus de 20000 habitants, un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Monsieur le Président présente le plan d'actions 2024-2026 qui a été élaboré.

Vu l'avis favorable du bureau du 14 février 2024, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter le plan d'action 2024-2026 relatif à l'égalité professionnelle Femmes-Hommes présent en annexe.

Le Président

P.O. Le Président
Le Vice-Président délégué

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 29/02/2024 et publication ou notificatio du 29/02/2024

P.O. Le Président
Le Vice-Président délégué